

Quelques particularités syntaxiques du français parlé de Côte d'Ivoire

Pierre Adou Kouakou KOUADIO

padoukk@yahoo.fr

Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Cocody
Côte d'Ivoire

Résumé

La langue parlée spontanée a été longtemps considérée par le grand public comme la langue des fautes, d'inachèvements et le reflet appauvri de l'écrit. La langue écrite, elle, est considérée comme la langue policée, réfléchie et normative. Ces considérations donnent l'impression que l'on a affaire à un combat entre le bien et le mal. Il n'en est rien pour autant, car les contextes et les situations de production de chacune d'elles permettent d'expliquer et de justifier les règles grammaticales qui régissent leurs fonctionnements internes respectifs. Les pratiques orale et écrite de la langue française en Côte d'Ivoire le montrent bien. Cet article se propose ainsi de décrire quelques particularités syntaxiques du français parlé en Côte d'Ivoire à partir de sa forme écrite normative.

Abstract

The spontaneous spoken language has long been regarded by the general public as the language of mistakes, of non-completion, and a poor reflection of the writing. As for the written language, it is considered as the smooth, thoughtful, and normative language. All these considerations give the impression of a fighting between good and evil. However, that's not true at all, because the contexts and the production situations of each one of them help us explain and justify the grammatical rules that govern their respective internal functioning. And the spoken and written activities of the French language in Cote d'Ivoire illustrate this fact. The present paper aims then at describing a few syntactic particularities of the French language spoken in Cote d'Ivoire, with its written normative form as the starting point.

0. Introduction

L'on se demande souvent si la langue française parlée est différente de la langue française écrite, au point qu'on distingue même deux langues distinctes dotées de Grammaires différentes (C.B-Benveniste, 2010 : 77). En France par exemple où le français est la langue maternelle de bien des personnes, cette question a été l'objet de débats sur les spécificités de la langue écrite et celle de l'orale. En Afrique noire francophone, cette question a également intéressé nombre de chercheurs, parmi lesquels on peut citer entre autres J. Blonde (1975), « Pour description du français d'Afrique », J.L. Hattiger (1984), « La série verbale du français populaire ivoirien », B.A. Boutin (2002), *Description de la variation : étude transformationnelle des phrases du français de Côte d'Ivoire*, N.J. Kouadio (2008) « Le français en Côte d'Ivoire : de l'imposition à l'appropriation décomplexée d'une langue exogène », etc.

On peut dire que la littérature sur le français parlé et le français écrit en Afrique en général et en Côte d'Ivoire en particulier est abondante et prolifique. On peut, dans le même temps, se poser la question *que peut apporter la présente étude à cette littérature déjà conséquente ?* Aussi, à cette interrogation s'ajoute l'épineuse question de la nécessité de la description du français parlé, avec les mêmes outils de description et les mêmes unités d'analyse que le français écrit.

Pour le Linguiste, la langue, avant d'être écrite, est d'abord parlée. C'est pourquoi il se donnera des outils particuliers comme la Phonétique, la Phonologie, la Prosodie, ... pour résoudre efficacement les questions relatives à la langue parlée. Mais, faut-il pour autant abandonner la partie syntaxique de la langue parlée, qui relèverait plutôt du ressort de la langue écrite ? C. B-Benveniste (2010 : 77) tente de répondre à cette question en soutenant que certains auteurs pensent et sont persuadés que la langue parlée aurait « par nature » une Grammaire très déficiente, que la prosodie et les interactions viendraient compenser.

Nous estimons pour notre part, que le français parlé de Côte d'Ivoire demeure certes, instable au niveau de sa syntaxe, mais que son dynamisme et la récurrence de certaines de ses particularités nécessitent un regard particulier.

A travers cette analyse, nous essaierons donc de montrer comment s'entremêlent les domaines de la Syntaxe, de la Prosodie et quelques fois de la Pragmatique. Mais avant, nous présentons brièvement les différentes variétés de français parlées en Côte d'Ivoire.

1. Les variétés de français de la Côte d'Ivoire¹

Selon les spécialistes de la question du français en Côte d'Ivoire, il faut noter l'existence d'au moins trois (3) principales variétés de français. C'est en tout cas, ce que laisse comprendre J.N. Kouadio (1999 : 301) lorsqu'il écrit :

On distingue habituellement trois variétés de français en Côte d'Ivoire : la variété supérieure ou acrolectale (parlée par les membres de l'élite ivoirienne), la variété moyenne ou mésolectale (parlée par les lettrés de l'enseignement secondaire, les cadres subalternes de l'administration, etc.) et la variété basilectale (des peu ou non lettrés).

A celles-ci, l'on peut ajouter la dernière variété de français qui est *le nouchi*.

1.1. La variété basilectale

Pour comprendre la naissance de cette variété du français, il faut remonter en 1934, année durant laquelle Abidjan devient la capitale économique et politique de la Côte d'Ivoire. En effet, à partir de cette année-là, Abidjan, principal pôle économique, attire aussi bien les populations de l'intérieur du pays que celles des pays limitrophes (Mali, Burkina-Faso, Ghana, Guinée). Aussi, en raison de son expansion économique liée à sa situation géographique et au libéralisme économique, on assistera à une ruée d'investisseurs étrangers,

¹ Pour en savoir davantage sur le français et ses différentes variétés en Côte d'Ivoire, vous pouvez lire Pierre Adou Kouakou KOUADIO : *L'enseignement du français dans les œuvres littéraires du secondaire: Linguistique, littérature et enseignement du français*, 15 novembre 2011, Editions Universitaires Européennes, Allemagne, ISBN-10:3841782167, <http://www.amazon.fr>.

notamment les Libanais et les Syriens. 75 % des étrangers sont analphabètes, ainsi que 40 % des nationaux. Ces populations analphabètes qui exercent pour la plupart des fonctions subalternes sont en contact permanent avec des individus lettrés ou qui ont une relative maîtrise de la langue française. Ainsi, pour des besoins de communication dans le cadre de leurs activités professionnelles, les populations nouvellement arrivées à Abidjan se heurtent à un problème de communication en français. Pour y remédier, ces populations doivent choisir entre deux formes de français. On a d'une part, le français parlé à la radio et d'autre part, le français parlé sur les lieux de travail et sur les chantiers.

A propos du français parlé à la radio, J.L. Hattiger (1983 : 51) écrit ceci : « *Un bon représentant de la norme locale semble ne diverger que très peu de la norme du français standard* ».

Quant à l'autre forme du français, celui parlé sur le lieu du travail, il est tributaire de la situation de travail. J.L. Hattiger le décrit en ces termes : « *Ce doit être un français simple... On dit y retrouver une grande fréquence des formes verbales à l'impératif et un emploi systématique des éléments déictiques du français* ». Cette variété du français va très vite se répandre sur l'ensemble du territoire ivoirien, notamment dans les grandes villes. C'est ce qui lui vaudra les dénominations de « Français Populaire Ivoirien (FPI) ou encore « Français Populaire d'Abidjan » (FPA) ».

En ce qui concerne le FPI ou le FPA, M.G. Bertin et N. J. Kouadio (1990 :53) écrivent que : « *Le français populaire ivoirien (...) est, d'un point de vue sociolinguistique, un pidgin né de l'effort d'appropriation de la langue française par une population pas ou peu lettrés* ».

1.2. La variété mésolectale

La variété mésolectale du français de Côte d'Ivoire correspond au français des personnes qui ont fait des études secondaires. La syntaxe de ce français diffère très peu de celle du français standard. Mais elle est caractérisée par des resémantisations, des emprunts lexicaux et très souvent par des expressions particulières relevant d'une traduction littérale d'expressions spécifiques aux langues africaines en général. Par exemple, pour dire « *souiller la réputation de quelqu'un* ou encore *ternir l'image de quelqu'un* », on dira dans cette variété de français de Côte d'Ivoire « *gâter nom de quelqu'un* », expression calquée sur les langues ivoiriennes.

Ce genre d'expressions est courant dans les productions écrites et orales de la grande majorité des Ivoiriens. Pour ces derniers, ces expressions font partie du français standard. Ce français est également attesté dans de nombreuses productions littéraires d'auteurs africains tels que Jean Marie Adiaffi, Ahmadou Kourouma, etc. ...

1.3. Le français acrolectal

En Côte d'Ivoire, la variété acrolectale du français peut être identifiée comme le français des diplômés de l'enseignement supérieur. C'est aussi le français soutenu parlé par l'élite intellectuelle. Selon A.B. Boutin (2002 : 280) : « *L'acrolecte se présente comme le français soutenu et « hyper normé avec des caractéristiques archaïssantes ou littéraires* » ».

Cependant, s'il semble évident que la variété acrolectale du français ivoirien est supplantée par la variété mésolectale, elle est quelquefois perceptible dans les parlers de certains journalistes et juristes.

Ces derniers utilisent souvent des tournures syntaxiques archaïques telles que : « *Ils ont accompli la mission à eux confiée* », et des hypercorrections au plan phonétique portant sur la prononciation de la voyelle « o » dans les lexèmes tels que « politique », « communication », « collaborateur », ... qui sont respectivement réalisés [pɔlitik], [kɔmynikasjɔ], [kɔlaboratœr], etc.

1.4. Le nouchi

Né au début des années mille neuf cent quatre-vingt (1980), le nouchi était considéré comme un signum social utilisé par une frange marginale de la population d'Abidjan, d'où son appellation par N.J. Kouadio "argot abidjanais". Selon Kouadio (1992 :178) :

Le nouchi [...] est né au début des années 80. Cette date est loin d'être fortuite. En effet, le nouchi surgit au moment où les jeunes, que l'école ivoirienne rejetait dans la rue par dizaine de milliers chaque année et ce depuis 1975, arrivaient à maturité et choisissaient justement la rue comme leur territoire.

Cette frange de la population était composée de jeunes déscolarisés, d'enfants de la rue, de loubards, ... qui, livrés à eux-mêmes, essaient de subvenir à leurs besoins en exerçant de petits métiers (cireurs de chaussures, convoyeurs dans les gares routières, surveillants d'automobiles, vendeurs de journaux, etc.). Ainsi, par ce parler (le nouchi), ces marginaux arrivaient à s'identifier et à se faire comprendre.

Aujourd'hui, on ne peut plus parler d'un simple argot, car le nouchi est largement sorti de son milieu de naissance. A ce propos N.J. Kouadio (2006 : 178-179) écrit : « *Aujourd'hui le nouchi n'est plus l'apanage des jeunes de la rue, il est aussi présent dans les lycées et collèges et même à l'université (...) Désormais, on parle le nouchi dans les rues d'Abidjan, mais aussi les murs en portent témoignage* ».

Le nouchi est aussi utilisé comme moyen d'expression par certains groupes de presses en Côte d'Ivoire (*Gbich !* et *Ya Fohi* qui sont des hebdomadaires humoristiques), certaines radios de proximité, et dans certains genres musicaux comme le "zouglo", le "Coupé Décalé" et le "rap".

Pour ce qui est de l'étymologie du terme « *nouchi* », N.K. Ayewa (2005 : 221) écrit :

L'origine du nouchi est à décrypter à travers la morphologie du mot. Etymologiquement, "nouchi" est un mot mandingue. Morphologiquement, il est formé de la juxtaposition des deux monèmes suivants : "narine" et "chi" qui signifie "poils". Littéralement traduit, nouchi désignerait donc "les poils qui débordent les narines".

Comme illustrations de productions nouchi, on peut avoir :

(1a) [mwa je bori mɔ məz pur gaŋe mɔ məzəmə]

Moi je bori mon manhinz pour gagner mon mangement

(1b) Moi, je fais usage de mon intelligence pour avoir de quoi me nourrir.

(2a) [se də grigali kə puu mwa va səti]

C'est dans grigali que pour moi va sortir

(2b) C'est en me battant que je m'en sortirai.

Au vu de ce que nous venons d'énumérer, on peut dire qu'en Côte d'Ivoire, il y a théoriquement trois variétés de français : le basilecte, le mésolecte et le nouchi. Cependant, il faut rappeler que plusieurs travaux de recherches linguistiques antérieurs ont montré qu'il existe une autre variété de français appelée "français ivoirien". Quelle est donc cette variété de français de Côte d'Ivoire ? Et qu'est-ce qui la caractérise ?

1.5. Le français ivoirien

Selon A.B. Boutin (2002 : 281) « ...Durant la dernière décennie du XXe siècle, on a assisté à l'homogénéisation de variétés basse et moyenne et l'unification des systèmes, ainsi qu'à la disparition de l'acrolecte ».

De ce point de vue, on peut dire qu'il n'existe pratiquement plus d'opposition entre la variété basilectale et la variété mésolectale. C'est donc une fusion entre ces deux variétés. Il s'agit-là d'un français, moyen de communication pour tout Ivoirien sur toute l'étendue du territoire, quel que soit son rang social et son niveau d'instruction. Il est également appelé *la norme endogène du français*.

Ce français ivoirien est aussi utilisé dans presque toutes les conversations en dehors des salles de classe, des situations académiques, des discours officiels et des interactions demandant l'usage d'un français international. On peut le comparer à une fusion entre toutes les variétés de français en Côte d'Ivoire.

Au plan phonétique et morphosyntaxique par exemple, on y trouve des traits du français populaire ivoirien (basilectale). On a aussi, au niveau lexical, l'influence constante du nouchi. Syntactiquement, le français ivoirien porte des traits des langues ivoiriennes, notamment l'omission du déterminant :

(3a) ø livre-là appartient à qui ?

(3b) A qui appartient ce livre ?

A. M. Knutsen (2002) écrit à ce propos :

Le français de Côte d'Ivoire se répartit sur un continuum allant d'un français assez proche du français standard, se distinguant de celui-ci par quelques traits d'ordre phonétique et lexical, à un français basilectal se caractérisant par un nombre de traits non standard, en passant par un français local.

Le français ivoirien se présente comme « le français vernaculaire de Côte d'Ivoire », c'est-à-dire un français accessible à n'importe quel locuteur quel que soit son rang social et son niveau d'étude. Ce français, qui se veut oral, est souvent rencontré dans certains écrits notamment dans la presse écrite et dans certaines œuvres littéraires. Dans cet article, nous intéresserons uniquement aux productions orales.

2. Approche descriptive de certaines particularités du français parlé de Côte d'Ivoire

Cette approche descriptive s'est faite à partir d'un corpus d'enquêtes et d'observations de situations réelles. Elle ne concerne que quelques particularités parmi tant d'autres. Leur choix est donc délibéré et peut être même subjectif, car nous aurions pu porter notre choix sur d'autres exemples aussi intéressants et ambigus que ceux décrits dans la présente séquence

2.1. Le présentatif « c'est » en début d'énoncé

Dans le discours oral du français de Côte d'Ivoire, le présentatif « c'est » en début d'énoncé entraîne automatiquement l'ellipse de l'adverbe de négation « ne ». S'agit-il d'une économie linguistique ou simplement d'une spécificité du français parlé en Côte d'Ivoire ? Quelle que soit la réponse, ce phénomène linguistique se rencontre de façon régulière dans le parlé des locuteurs ivoiriens comme le montre les productions suivantes :

- (4a) C'est pas la peine
- (4b) Ce *n'est* pas la peine

- (5a) C'est pas possible
- (5b) Ce *n'est* pas possible

- (6a) C'est pas l'homme
- (6b) Ce *n'est* pas un homme

Cependant, si nous considérons que c'est par souci d'économie linguistique que les locuteurs du français ivoirien emploient la négation dans un énoncé négatif en commençant par le présentatif « c'est », il n'est pas exclu que ce phénomène se rencontre dans d'autres pays francophones. C'est ce que pensent J-L. Chiss, J. Filliolet, D. Maingueneau (2001 : 102) quand ils soutiennent que la tendance à économie qui caractérise le fonctionnement linguistique semble particulièrement jouer dans le français populaire : ce dernier opère des « normalisations ».

Le présentatif « c'est » en début de phrase complexe peut entraîner également l'omission de la relative « qui » et la mise en relief des pronoms sujets « moi », « toi », « lui », « nous » « vous » et « eux » par une focalisation de la phrase produite. Selon D. Creissels (2004 : 7) :

Dans les langues du monde, les mécanismes qui d'une manière ou d'une autre font apparaître les topiques avant le reste de l'énoncé sont particulièrement communs. Toutefois, il y a une distinction importante à faire entre des cas où le terme topicalisé est placé en début de phrase, dans une position qui n'est pas sa position canonique, tout en présentant des caractéristiques qui montrent qu'il reste intégré à la phrase, et des cas où le topique est extraposé, c'est-à-dire extérieur à la construction de la phrase, et identifié à un terme de la phrase par un mécanisme d'anaphore identique à ceux qui marquent la reprise d'un référent introduit dans une phrase précédente.

Dans le français parlé ivoirien, l'extraposition se fait entre le pronom personnel tonique et le pronom personnel représentant la personne qui parle (*moi* et *je* / *nous* et *on*) ou la personne à qui l'on parle (*toi* et *tu* / *vous* et *vous*), ou de qui l'on parle (*lui* et *il* / *eux* et *ils*).

Exemples :

(7a) C'est **moi, j'**ai mangé (topique extraposé avec les pronoms *moi* et *je*)

(7b) C'est moi **qui** ai mangé

(8a) C'est **lui, il** le connaît (topique extraposé avec les pronoms *lui* et *il*)

(8b) C'est lui **qui** le connaît

(9a) C'est **toi, tu** t'occupes de ça (topique extraposé avec les pronoms *toi* et *tu*)

(9b) C'est toi **qui** t'en occupes

(10a) C'est **nous, on** est là (topique extraposé avec les pronoms *nous* et *on*)

(10b) C'est nous **qui** sommes là

(11a) C'est **vous, vous** voulez pas venir (topique extraposé avec les pronoms *vous* et *vous*)

(11b) C'est vous **qui** ne voulez pas venir

(12a) C'est **eux, ils** ont fait ça (topique extraposé avec les pronoms *eux* et *ils*)

(12b) Ce sont eux **qui** ont fait ça

On peut remarquer que la phrase produite par le locuteur ivoirien présente une forme topicalisée comme on peut le voir dans les exemples (7a)-(12a). Traduit en français académique, ces énoncés ont plutôt une structure focalisée comme dans les exemples de (7b) à (7b). Notons toutefois qu'en le disant de cette façon, le locuteur tente d'exprimer une focalisation.

2.3. L'usage particulier du déictique « ça »

Le déictique « ça », ou pronom démonstratif, est la forme syncopée de *cela*. En français de Côte d'Ivoire, il demeure très mobile et joue différents rôles syntaxiques dans la phrase. Ainsi, il peut jouer le rôle de sujet comme dans l'exemple en (13) :

(13) **Ça** (ne) ment pas

Il peut également être complément d'objet direct (COD) ou complément d'objet indirect (COI).

Exemples :

(14) Mon papa n'aime pas **ça** (COD)

(15a) Il est en dra de **ça** ! (COI)

(15b) Il en est informé !

Le déictique « ça » joue, enfin, le rôle d'adverbe, comme dans :

(16) C'est comme **ça** il est.

2.4. Hésitation dans la prononciation du pluriel des mots qui se terminent par « al »

Les causeries « à bâton rompu » ou la prise de parole spontanée ne permet pas au locuteur de consulter des ouvrages de référence pour résoudre des cas difficiles de choix normatifs [C. B-Benveniste (2010 : 150)]. En français parlé de Côte d'Ivoire, quand on hésite sur la prononciation du pluriel des mots qui se terminent par « al », le locuteur contourne les points litigieux en omettant le déterminant pluriel. Cette technique particulière d'évitement permet, du coup, d'avoir le générique en utilisant le singulier.

Exemples :

(17a) *Les Français-là*, ils ne nous connaissent pas hein ; \emptyset *guerre mondiale* ils ont fait deux fois là, c'est petit

Pour rappel, cette phrase a été produite par un partisan de l'ex-président ivoirien, Laurent Gbagbo, pendant la crise postélectorale de 2010. Son équivalent en français académique pourrait être l'énoncé suivant :

(17b) Les Français ne nous connaissent pas. *Les deux guerres mondiales* qu'ils ont faites ne leur ont pas servi de leçon

Il en est de même dans ces deux autres exemples avec les mots « cheval » et « hôpital »

(18a) Il a mis tout son argent dans \emptyset *cheval*

(18b) Il a mis tout son argent dans *les chevaux*

(19a) Dans \emptyset *hôpital* de Côte d'Ivoire, sage femme fait quoi ?

(19b) Dans *les hôpitaux* de Côte d'Ivoire, que font les sages femmes ?

Aussi, faut-il le rappeler, divers travaux antérieurs ont montré que l'omission du déterminant dans la phrase est une des particularités du français ivoirien. P. A. K. Kouadio (2011 : 194), citant B. A. Boutin, soutient :

A propos du déterminant zéro, A. B. Boutin (2002) écrit que : « Nous appelons déterminant zéro la place lexicalement vide laissée avant le substantif à valeur "générique" ou "non-spécifique" [...] ne pouvant pas être remplie par un déterminant « défini » ou « indéfini » du moins dans le même niveau de langue ». Et à propos de l'omission du déterminant en français populaire de Côte d'Ivoire, elle indique que : « En français populaire de Côte d'Ivoire, l'absence de déterminant avant le nom correspond le plus souvent à une valeur « générique » de ce nom ». Dans les deux cas de la définition du déterminant zéro et de l'omission du déterminant, il y a un effacement du déterminant et l'idée de la valeur « générique » du substantif déterminé.

Ce qu'il convient de noter, en plus de la valeur générique que l'auteur attribue au substantif, l'omission du déterminant dans le français parlé ivoirien permet d'éviter le genre de certains substantifs que le locuteur juge litigieux. C'est le cas ici dans la prononciation des substantifs de genre masculin qui se terminent en « al » et qui font leur pluriel en « aux ».

2.5. La transgression de certaines règles de liaison et d'enchaînement : élision ou hypercorrection ?

En français parlé ivoirien, on peut observer que la voyelle [e] finale de la conjonction de coordination *que* ne s'élide pas toujours devant une voyelle suivante comme dans :

(20a) C'est vrai *que il* connaît hein...

(20b) C'est vrai *qu'il* connaît...

(21a) Je veux *que elle* n'a qu'à venir

(21b) Je veux *qu'elle* vienne

Dans la prononciation de tels énoncés, on a l'impression qu'il y a une pause ou une apposition entre *que* et *elle* ou entre *que* et *il* ; ce qui nous semble d'ailleurs paradoxale dans la mesure où l'économie linguistique exige naturellement la contraction ou l'évitement de certaines syllabes. Ici, c'est le contraire qui semble se produire avec la prononciation de toutes les syllabes de l'énoncé comme nous l'avons constaté dans les exemples en (20) et (21).

L'une des caractéristiques du français parlé ivoirien est l'emploi abusif de la liaison dans certains énoncés comme dans cet exemple en (22) :

(22) Les enfants qui (z) étaient venus

Le pronom relatif *qui* remplace ici le substantif « enfants », sujet de l'énoncé. Mais contrairement à « enfants » qui s'accorde en nombre selon le déterminant qui le précède, le pronom relatif *qui* est de nature invariable. D'où vient-il donc que dans la prononciation d'un tel énoncé, le locuteur établisse une liaison entre le relatif *qui* et le verbe « étaient » qu'il précède ? Une telle construction pourrait relever d'une liaison fautive émanant de l'hypercorrection. Le locuteur, dans un souci d'avoir une articulation parfaite de l'énoncé, transpose la forme syntaxique du sujet « les enfants » au relatif *qui* et établit du coup une liaison.

Conclusion

Même si langue française n'est pas la langue maternelle de nombre d'Ivoiriens, il est tout de même frappant de voir des personnes de tous âges et de toutes classes sociales utiliser oralement la langue de la même manière. Cette manière de parler le français serait pour les « puristes » et les adeptes de la norme un triomphe des « fautes ». Pour le Linguiste, ce serait les conséquences de la complexité du paysage sociolinguistique ivoirien mais également le dynamisme d'une langue qui refuse d'être canalisée. Cette manière particulière de faire usage de la langue française nécessite un regard particulier, celui du Linguiste. C'est pourquoi certains auteurs comme J. Peytard (1970) ont pris soin de faire une distinction entre « la langue parlée » et « la langue écrite ». En effet, pour J. Peytard, tout ce qui relève de « la langue parlée » est *d'ordre oral* et tout ce qui relève de la langue écrite est *d'ordre scriptural*. Dans l'*ordre oral*, comme c'est le cas du français parlé ivoirien, le locuteur peut, à n'importe quel moment, adapter son discours, se corriger, compenser ses « fautes » par un langage gestuel et autres réactions diverses, etc. A cela s'ajoutent les différentes fonctions de l'intonation, c'est-à-dire, les accents, les mélodies, ... qui fournissent des traits significatifs qui ont pour résultats de désambiguïser cette syntaxe particulière du français parlé. Dans l'*ordre*

scriptural où le message est réalisé par une graphie et susceptible d'être visualisé par un lecteur, l'absence de certains éléments grammaticaux et orthographiques, l'impossibilité de toute adaptation à un interlocuteur, auront forcément un inconvénient sur la compréhension de l'énoncé.

Nous convenons avec C. B-Benveniste (2010 : 159) que :

La typologie particulière de l'oral, telle qu'on la voit nettement dans certaines tendances de la morphologie des noms, des adjectifs et des verbes, est fortement contrecarrée par l'influence normative, par l'imposition des règles orthographiques et par la représentation de la morphologie qu'elles installent.

Références bibliographiques

Ayéwa Kouassi Noël, (2005). « Mots et contextes en FPI et en nouchi », *Mots, termes et contextes*, Actualité scientifique, Bruxelles, Edition Archives Contemporaines /AUF

Benveniste-Claire Blanche, (2010). *Approche de la langue parlée en français*, L'Essentiel français, Ophrys, Paris

Boutin Akissi Béatrice, (2002). *Description de la variation : étude transformationnelle des phrases du français de Côte d'Ivoire*, Thèse doctorat, Université de Toulouse Le Mirail

Blonde, J. (1975). « Pour une description du français d'Afrique », *Réalités africaines et langue française*, 1^{er} Mai 1975

Chiss Jean-Louis, Filliolet Jacques, Maingueneau Dominique, (2001). *Introduction à la linguistique française, tome II : syntaxe, communication, poétique*, Hachette Supérieur, Paris

Creissels Denis, (2004). *Cours de syntaxe générale, Chapitre 17 : Topicalisation et focalisation*

Gadet Françoise, (2007). *La variation sociale en français, nouvelle édition revue et corrigée*, L'Essentiel français, Ophrys, Paris

Hattiger Jean-Louis (1984). « La série verbale en français populaire d'Abidjan », *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série H, Linguistique, Tome XIII-Fascicule 2, Abidjan, ILA

Peytard Jean, (1970). *La langue française* n°6, Larousse, Paris

Kouadio Pierre Adou Kouakou, (2011). *L'enseignement du français dans les œuvres littéraires du secondaire: Linguistique, littérature et enseignement du français*, Editions Universitaires Européennes, Berlin, Allemagne.

Kouadio N'Guessan Jérémie, (1990). « Le nouchi abidjanais, naissance d'un argot ou mode linguistique passagère ? », Acte du Colloque International de Dakar, Déc. 1990, *Des langues et des villes* : Coll. Langues et développement, Paris : Didier Erudition.

Kouadio N'Guessan Jérémie (2006). « Le nouchi et les rapports dioula-français » in *Revue Français en Afrique*, Paris

Kouadio N'Guessan Jérémie, (2008). « Le français en Côte d'Ivoire : de l'imposition à l'appropriation décomplexée d'une langue exogène », *Document pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, <http://dhfles.revue.org/125>

Mel Gnamba Bertin, Kouadio N'Guessan Jérémie (1980). « Variétés lexicales du français en Côte d'Ivoire », in *Visage du français, variétés lexicales de l'espace francophone*, Paris